

CONSEIL MUNICIPAL**Procès-Verbal de la séance du vendredi 07 juillet 2017**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy SAUVAGE DE BRANTES, le vendredi 07 juillet 2017 à 20 heures 30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2017

Proposition de délibérations

Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères

Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes intégrant le transport collectif des écoles vers castel'eau au cours de l'année scolaire

Motion prise de compétence de l'assainissement par la communauté de communes

Infos et points divers

Micro-crèche

Les dates à retenir

Date des conseils municipaux :

- vendredi 1er septembre à 20 h 30

Élections 2017

- sénatoriales : le 24 septembre 2017

Inauguration de l'ÉcoQuartier

Le samedi 16 septembre à 11 h

Présents : Monsieur Guy SAUVAGE DE BRANTES, Madame Emmanuelle CREPIN, Monsieur Alain HEGESIPPE, Monsieur Jean-Louis BROSSAUD, Monsieur Jean-Jacques BESNIER, Madame Aline GAUDRILLET, Monsieur Franck SALGÉ, Monsieur Jean-François LECLERC ;

Absents excusés : Monsieur Alain DROUET, Madame Emmanuelle BOURREAU, Madame Céline BELLOY, Monsieur Arnaud LOAEC, Monsieur Pascal NAUDIN, Monsieur Christophe Riant, Madame Sophie SOETAERT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire(s) de la séance : Madame Emmanuelle CREPIN, Carole DOMON, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du 30 juin 2017 a été adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil**DE 2017_055 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : RAPPORT ANNUEL 2016**

Conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes ont l'obligation de transmettre aux communes membres un rapport annuel d'activités.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de **PRENDRE ACTE** de la présentation de ce rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,
- de **GARANTIR** que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 12.07.2017 de l'affichage le 12.07.2017 et de la notification le 12.07.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 12.07.2017
 037-213701162-20170707-DE_2017_055-DE

DE 2017_056 ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES : RAPPORT 2016

Conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes ont l'obligation de transmettre aux communes membres un rapport annuel d'activités.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'élimination des ordures ménagères,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- de **PRENDRE ACTE** de la présentation de ce rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'élimination des ordures ménagères,
- **d'APPROUVER** ce rapport,
- de **GARANTIR** que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 12.07.2017 de l'affichage le 12.07.2017 et de la notification le 12.07.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 12.07.2017
 037-213701162-20170707-DE_2017_056-DE

DE 2017_057 CCCR : MODIFICATION DES STATUTS JUIN 2017

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 juin 2017 approuvant les statuts modifiés,

Considérant que la modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer,

Considérant l'intérêt de modifier les statuts afin d'ajouter le tirt suivant :

- Transport collectif des écoles maternelles et élémentaires publiques en direction de l'équipement aquatique intercommunal Castel'eau au cours de l'année scolaire,

Monsieur le Maire propose d'approuver les statuts modifiés ci-après annexés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité

APPROUVE les statuts modifiés.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 12.07.2017 de l'affichage le 12.07.2017 et de la notification le 12.07.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 12.07.2017
 037-213701162-20170707-DE_2017_057-DE

DE 2017_058 CCCR ASSAINISSEMENT : MOTION

Motion concernant l'éventualité d'une prise de compétence assainissement collectif par la Communauté de communes.

Les membres du conseil réunis pour en délibérer et après avoir eu lecture des courriers adressés par le maire au Vice-Président de la Commission Protection du Milieu Naturel en date du 30.11.2016 et 15.06.2017, expriment unanimement la volonté d'avoir en préalable à toute démarche anticipant une éventuelle prise de compétence assainissement collectif par la communauté de communes, l'assurance confirmée par un vote du conseil communautaire que cette prise de compétence ne saurait se traduire par

la moindre augmentation des redevances payées par les habitants des communes concernées et plus particulièrement les habitants des Hermites, que les conditions et les raisons selon lesquelles cette éventuelle compétence serait prise par anticipation à 2020 soient très clairement présentées en réunion de conseil par le Vice-Président de la Commission Protection du Milieu Naturel invité à cet effet, et que soit très clairement exprimé par lui qu'aucun a priori écartant une solution faisant appel à une délégation de service public soit la règle et que le seul critère du choix entre régie et DSP soit dicté par les conditions financières et compétences techniques les plus favorables des réponses aux appels d'offre de prise en charge de cette éventuelle prise de compétence pour garantir le maintien a minima du montant des redevances présentement payées par les foyers raccordés à l'assainissement collectif des Hermites.

Dans l'attente de réponses à ces questions et problématiques la Commune de Les Hermites ne participera pas à quelconque étude préalable mandatée par la Commission Protection du Milieu Naturel.

Résultat du vote : Adoptée**Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0****Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 12.07.2017 de l'affichage le 12.07.2017 et de la notification le 12.07.2017
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 12.07.2017
037-213701162-20170707-DE_2017_058-DE

Infos et points divers

EcoQuartier

- L'étude confiée à Soliha pour valider la faisabilité de la prise en charge de la gestion locative des quatre logements adaptés qui seraient construits par VTH est encore en cours, un point d'étape avec VTH et Mme Semard est programmé le 18 juillet.
- L'inauguration de l'EcoQuartier et la cérémonie officielle du jumelage avec Hermitage auront lieu le 16 septembre à 11 heures en présence du Président du Conseil Départemental, M. Jean-Gérard Paumier, la Présidente du conseil Paroissial de Hermitage, Mme Ruth Cottingham et du Président de France-Grande Bretagne Touraine, M. Brian Cordery, Consul Honoraire.
- M. Jean-Jacques Besnier demande que soit remédié au problème d'un débit insuffisant au poteau d'incendie des Arpents, ceci sera notifié au Safège chargé de la maîtrise d'œuvre du chantier.

Micro-crèche

Le Cabinet ANATER chargé de l'étude préalable à l'implantation d'une micro-crèche sur le territoire des cinq communes Monthodon, La Ferrière, Marray, Chemillé et Les Hermites, présentera ses conclusions aux représentants des cinq conseils municipaux lundi 17 juillet dans la salle Petite Classe à 18h30.

Travaux communaux :

Sont présentés la proposition de Sorégies d'installer un coffret de branchement du gaz à la mairie et le rapport préparé par Hades de la réunion de concertation des entreprises pour le projet de la rue des Déportés.

Les dates à retenir

Date des conseils municipaux :

- vendredi 1er septembre à 20 h 30

Inauguration de l'EcoQuartier

Le samedi 16 septembre à 11 h 00

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est close à 22 h 30.

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 07 juillet 2017 par date

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
07/07/2017	DE_2017_055	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : RAPPORT ANNUEL 2016	66
07/07/2017	DE_2017_056	ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES : RAPPORT 2016	66
07/07/2017	DE_2017_057	CCCR : MODIFICATION DES STATUTS JUIN 2017	66
07/07/2017	DE_2017_058	CCCR ASSAINISSEMENT : MOTION	67

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 07 juillet 2017 par objet

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
07/07/2017	DE_2017_055	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : RAPPORT ANNUEL 2016	66
07/07/2017	DE_2017_057	CCCR : MODIFICATION DES STATUTS JUIN 2017	66
07/07/2017	DE_2017_058	CCCR ASSAINISSEMENT : MOTION	67
07/07/2017	DE_2017_056	ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES : RAPPORT 2016	66

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 07 juillet 2017 par nomenclature

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
5.7.5 Modifications statutaires			
07/07/2017	DE_2017_057	CCCR : MODIFICATION DES STATUTS JUIN 2017	66
5.7.6 Intérêt communautaire			
07/07/2017	DE_2017_055	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : RAPPORT ANNUEL 2016	66
07/07/2017	DE_2017_056	ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES : RAPPORT 2016	66
07/07/2017	DE_2017_058	CCCR ASSAINISSEMENT : MOTION	67